

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 11 octobre 2022 et affichée le 11 octobre 2022.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOU Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent (arrivée à 20h41), THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

**Absents représentés** : COCHIN Lionel représenté par LAURENT Pierre, MONOT Laure représentée par PERALTA SUAREZ Mari, THOUAZET Pascale représentée par GREEN Alain, TEIXEIRA Christelle représentée par GAIR Laurence, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

**Absents** : Sans

**Secrétaire de séance** : Eva LONY

**Objet** : Permis de construire – Travaux de réalisation d'une tribune et vestiaires.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Considérant** le projet communal de réalisation d'une tribune couverte et des vestiaires associés pour terrain d'honneur de rugby au stade municipal,

**Considérant** que les travaux concernés sont soumis à permis de construire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,

**Considérant** la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, qui précise que les personnes morales doivent recourir aux services d'un architecte pour établir leur projet architectural quel que soit le projet de construction ou de travaux,

**Considérant** qu'au regard de ce qui précède, il convient d'autoriser Monsieur le maire à déposer ledit permis de construire au nom de la commune de Tournan-en-Brie et à signer tout acte, pièce ou document relatif à ce projet.

**Le conseil municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA, Adjoint au Maire chargé des sports et de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide le projet : Travaux de réalisation d'une tribune et vestiaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer le permis de construire correspondant à ce projet;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures de passation des marchés publics relatives à ce projet ;
- Dire que les crédits nécessaires à ce marché seront prévus au chapitre 23 du budget d'investissement 2023 de la commune.

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2022.

**Laurent GAUTIER**  
**Conseiller Départemental**  
**Maire de Tournan-en-Brie**



**Eva LONY**  
**Secrétaire de séance**



Publication du compte rendu des délibérations le : 17 octobre 2022.

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19 octobre 2022.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.